



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec

LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE

DOCUMENT
D'INFORMATION



La démarche réflexive, c'est quoi ?

La démarche réflexive est un processus cyclique par lequel le technologue prend l'initiative d'améliorer sa pratique professionnelle en mesurant son expertise et en identifiant ses besoins de formation (lacunes). La réflexion doit principalement porter sur les changements qu'il souhaite effectuer (objectifs) dans sa pratique et les stratégies d'apprentissage (formations) qu'il désire privilégier pour y arriver. Il s'agit d'une initiative individuelle et personnelle de chaque personne pour améliorer sa pratique professionnelle.

Pour guider les technologues dans leur développement professionnel, l'Ordre propose une approche d'autogestion de l'amélioration continue de la compétence professionnelle en quatre étapes. Cette approche s'inspire principalement du cycle d'amélioration continue de la qualité et de l'approche réflexive. Il s'agit d'accompagner les technologues dans l'évaluation de leurs compétences et dans leur cheminement au sein de la profession grâce à un mode de gestion personnalisé de leurs compétences.

RÉTROACTION

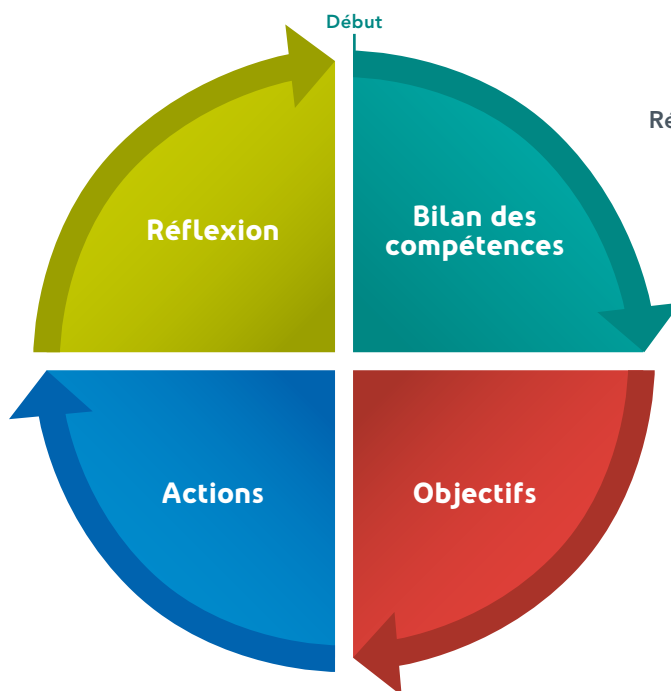
Analyse critique de mes actions posées en lien avec mes objectifs de départ
Synthèse réflexive

Date recommandée pour compléter cette étape :
31 décembre

ACTION CIBLÉES

Formations, conférences, travaux, lectures...

Date recommandée pour compléter cette étape :
30 novembre



LE POINT SUR MA SITUATION

Réflexion sur mon cheminement
Résultat du bilan de mes compétences
Analyse réflexive

Questionnaires disponibles uniquement du 1^{er} janvier au 31 mars

INTENTIONS ÉVOLUTIVES

Objectifs
Recherche de sens

Date recommandée pour compléter cette étape :
30 avril

Les 4 étapes de la démarche en détail

ÉTAPE 1

MON BILAN DES COMPÉTENCES

Il s'agit de l'étape cruciale où l'on pose un regard critique sur sa pratique professionnelle. Il s'agit d'une étape d'autoévaluation et de réflexion sur sa pratique, notamment sur ses compétences à améliorer, ses acquis à consolider et ses lacunes professionnelles à combler.

Afin d'aider le technologue lors de cette étape de l'approche réflexive, des questionnaires d'autoévaluation sont disponibles pour chaque domaine d'exercice et pour chaque secteur d'activités.

Il s'agit de questions structurées à partir d'éléments de compétence (issus du *Référentiel de compétences* et des *Normes de pratique*) qui incitent le technologue à réfléchir, en toute confidentialité, sur la qualité des actes posés au quotidien, dans son domaine d'exercice. Ces questionnaires sont basés sur le principe de «l'autoévaluation» et permettent de mesurer les capacités des technologues selon deux aspects de la compétence: fondamentales et spécifiques.

Ces outils d'autoévaluation permettent au technologue de bien déterminer son plan de formation continue (référence étape 3).

- **À la fin de cette étape, le technologue aura déterminé un ou deux éléments qu'il devra améliorer dans sa pratique.**

ÉTAPE 2

MES OBJECTIFS

Il s'agit de l'analyse en profondeur des éléments retenus à l'étape 1 afin de préciser ses besoins de formation et

ses objectifs d'apprentissage en lien avec sa pratique professionnelle. Il s'agit d'identifier un ou deux objectifs de développement professionnel **mesurables** par année.

- **À la fin de cette étape, le technologue aura formulé un ou deux objectifs de formation continue.**

ÉTAPE 3

MES ACTIONS

C'est l'étape de la production et de la mise en œuvre d'un plan de formation continue en lien avec les objectifs et les compétences à atteindre. On doit s'assurer que les objectifs et le contenu de l'activité de formation retenue concordent avec ses objectifs d'apprentissage identifiés à l'étape 2. On s'assure également que les activités de formation sélectionnées sont admissibles au développement professionnel de l'Ordre. Référence: [Activités admissibles et barèmes](#).

- **À la fin de cette étape, le technologue aura planifié les activités de formation qu'il souhaite mettre en application au courant de l'année pour atteindre ses objectifs.**

- **Il aura également réfléchi aux modalités de réalisation (ressources matérielles et financières) de son plan pour s'assurer qu'il est réaliste.**

- **Finalement, il aura inscrit dans son portfolio en ligne les renseignements témoignant de la mise en application de son plan de formation continue (Section: Sommaire de mes activités).**

ÉTAPE 4

MA RÉFLEXION/L'INTÉGRATION

Il s'agit du résumé des connaissances et des habiletés acquises à travers toutes les activités de formation auxquelles on a participé durant l'année. Il s'agit ensuite

d'intégrer ses acquis à notre pratique professionnelle. Par la suite, on détermine les impacts potentiels et réels (améliorations) apportés à sa pratique.

- **À la fin de cette étape, le technologue inscrira les moyens utilisés pour intégrer ses nouvelles connaissances et habiletés dans sa pratique et procédera à la mise à jour de l'atteinte de ses objectifs annuels.**

La démarche réflexive... sur une base volontaire!

La participation et l'élaboration du portfolio suivant la démarche réflexive seront effectuées par les technologues sur une base volontaire. Puisqu'il s'agit d'une approche qui prône l'initiative du technologue et la conscientisation des objectifs professionnels par chaque individu, il va de soi que le technologue doit être convaincu des bienfaits de cette démarche pour y adhérer.

Le rôle de l'Ordre dans ce projet est donc de mettre en place les outils nécessaires et d'encadrer le technologue

afin de faciliter ses réflexions quant aux compétences qu'il a à améliorer, aux objectifs qu'il se sera fixés et au plan de formation qu'il aura élaboré.

De plus, afin d'encourager le technologue à adhérer à la démarche réflexive, deux heures de développement professionnel seront allouées une fois les 4 étapes de la démarche complétées. Celles-ci seront inscrites automatiquement au portfolio en ligne à la fin de l'année en cours (fin décembre).

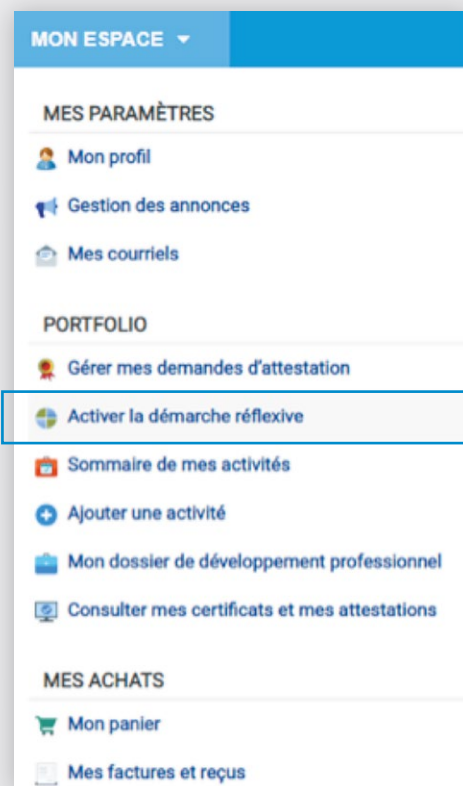
Les avantages de la démarche réflexive

Voici quelques avantages pour le technologue de commencer une démarche réflexive :

- Avoir une vision plus claire de son profil professionnel actuel et, le cas échéant, de son cheminement de carrière;
- Être encadré et conseillé, au besoin, afin de prendre les bonnes décisions dans son plan de développement professionnel;
- Avoir, dans un contexte d'échanges avec les collègues, l'opportunité de découvrir des outils de formation déjà existants ou nouveaux dans son domaine d'exercice. Il est également possible de développer soi-même des activités de formation afin de combler des lacunes existantes sur le plan des connaissances, habiletés et attitudes liées aux secteurs d'activités dans lesquels il excelle;
- Avoir une meilleure compréhension des forces et lacunes de sa pratique, en remplissant les questionnaires d'auto-évaluation correspondant aux secteurs d'activités dans lesquels il exerce;
- Adopter une attitude autonome en fonction de ses besoins et établir son propre plan d'amélioration continue.

De quelle façon commencer une démarche réflexive ?

Pour commencer une démarche réflexive, il suffit de se rendre sur le portail de l'Ordre, dans la section *Mon espace*, puis sélectionner *Activer la démarche réflexive* dans le menu déroulant. Puisqu'il s'agit d'une démarche cyclique annuelle, l'Ordre suggère de réaliser celle-ci de façon récurrente. Il faut donc commencer une nouvelle démarche à chaque année.



Confidentialité/ statistiques essentielles pour le programme de formation

Le technologue pourra accéder au contenu de sa démarche réflexive en tout temps et en tout lieu. Toutes les données inscrites dans cette section demeureront confidentielles. Seul, le technologue sera en mesure d'accéder à ses réflexions, aux compétences qu'il devra acquérir et à sa rétroaction.

Seul un recueil de données (statistiques) relatives aux compétences ciblées par les technologues, lors de l'auto-évaluation, sera accessible aux gestionnaires de l'Ordre. Ces statistiques permettront à l'Ordre de développer des formations et d'identifier des sujets potentiels de conférence pour les divers événements de l'Ordre en répondant de façon proactive aux besoins spécifiques des technologues.

La compétence professionnelle

COMMENT DÉFINIR LA COMPÉTENCE¹?

La compétence se définit comme étant la combinaison du savoir (connaissances théoriques et techniques), du savoir-faire (habiletés) et du savoir-être (qualités personnelles) qui s'exprime dans le cadre des situations réelles ou concrètes de travail (contexte).

La compétence professionnelle fait appel à l'intégration des connaissances, des habiletés, des attitudes et du jugement dans des situations cliniques réelles qui obligent à résoudre des problèmes, à communiquer et à réfléchir de façon critique pour répondre aux besoins des patients.

CONCEPT DE LA COMPÉTENCE ILLUSTRÉE²



1 OQLF. Compétence professionnelle, [En ligne], mis à jour le 27 février 2013.

[www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/terminologie_relations_professionnelles/competence_professionnelle.html]

2 Reproduction adaptée du concept de la compétence professionnelle, Henri Boudreault, Ph.D., professeur à l'UQAM en enseignement en formation professionnelle et technique, 2010.

GLOSSAIRE

Aptitudes: Ensemble d'habiletés d'ordre personnel, social, cognitif et physique qui rendent une personne apte à fonctionner dans la vie quotidienne, tant à la maison qu'en société, à avoir le sentiment de contrôler et de maîtriser sa vie et à s'adapter aux changements de l'environnement. Le savoir-faire.

Attitudes: Conduite que l'on adopte dans un milieu déterminé. Disposition interne, déterminée par l'expérience, qui pousse l'individu à réagir constamment de la même manière (positivement ou négativement) à l'égard d'une personne, d'un objet ou d'une situation.

On tend parfois à confondre l'attitude avec le comportement. Ainsi, quand on parle de l'attitude d'un chef de service à l'égard de l'embauche, on ne fait pas allusion à une action observable (comportement), mais à ce qu'il pense ou ressent par rapport à l'embauche (attitude). On se penche souvent sur la mesure des attitudes pour tenter de prédire les comportements qu'elles peuvent entraîner. Le savoir-être.

Auto-évaluation: Évaluation de soi-même, de son propre travail. Processus par lequel un sujet doit porter un jugement qualitatif à l'égard de différents aspects de son apprentissage, de son travail ou de ses aptitudes en les comparant aux attentes qui lui avaient été exprimées.

Besoin: Écart entre la situation idéale et la situation réelle ou actuelle.

Connaissances: Ensemble des notions et des principes qu'une personne acquiert par l'étude, l'observation ou l'expérience et qu'elle peut intégrer à ses habiletés. Le savoir.

Compétences fondamentales: Elles sont requises pour tout technologue, quel que soit le domaine dans lequel il exerce.

Compétences spécifiques: Elles sont complémentaires aux compétences fondamentales et concernent chaque domaine et leurs différents secteurs d'activités.

Éléments de compétence: Ils précisent les aspects particuliers de chaque compétence.

Formation continue: Formation professionnelle ultérieure à la formation initiale et poursuivie par des personnes ayant déjà exercé une profession; cette formation persiste dans le temps et ne s'interrompt pas. Programme de formation axé sur l'acquisition, l'approfondissement ou le recyclage de connaissances et destiné à toute personne ayant déjà quitté l'école.

Normes de pratique: Dans le but d'aider les technologues à maintenir de hauts standards de qualité dans l'exercice de leur profession, l'OTIMROPMQ définit des

normes de pratique. Ces normes de pratique et le Code de déontologie constituent la référence première des technologues qui ont à cœur le respect de leur profession et, par le fait même, le respect du patient. L'éthique professionnelle doit se manifester à travers les compétences des technologues.

Objectifs: Buts, professionnels ou personnels, à atteindre.

Plan d'action: Ensemble structuré des objectifs de formation que se fixe le technologue ainsi que des moyens qu'il se donne pour les atteindre. Quatrième étape de l'appréciation de la qualité de sa pratique.

Portfolio: Dossier personnalisé rassemblant les réalisations du technologue et témoignant de sa progression en formation continue. Dossier évolutif accompagnant le technologue tout au long de sa carrière. Il permet de démontrer et d'attester le perfectionnement du technologue dans son domaine d'expertise, au sein du programme de développement professionnel. Le portfolio du technologue comprend deux volets: l'approche réflexive et le sommaire de ses activités.

Réflexion: Action de porter un jugement sur l'effet d'une activité de formation et sur l'ensemble de ses activités.

Savoir: Ensemble de connaissances acquises par une personne physique ou morale, qui permettent d'assurer la production dans des conditions d'exactitude et de précision, et d'améliorer ainsi la qualité du produit ou d'obtenir un meilleur rendement.

Savoir-être: Capacité de conduite personnelle appropriée à l'emploi considéré, pour un individu. Plus précisément certains auteurs vont plus loin dans la réflexion et considèrent le savoir-être comme une compétence de troisième dimension. Il faut entendre par là des compétences génériques, des habiletés transférables ou des capacités-clés transversales.

Savoir-faire: Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pour une réalisation d'ordre pratique dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Règlement sur la formation continue: Acte juridique par lequel un ordre professionnel fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et des sanctions sur le développement professionnel.

Référentiel de compétences: Document de référence décrivant les compétences essentielles que les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale doivent démontrer tout au long de leur carrière professionnelle. Cet outil sert, d'une part, à orienter la pratique et, d'autre part, à guider les technologues dans l'approche réflexive.

www.otimroepmq.ca

6455, rue Jean-Talon Est, bureau 401, Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8 514 351-0052 ou 1 800 361-8759



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec



écho



epm



mn



rd



ro